

PROCES-VERBAL

**de l'Assemblée générale ordinaire de
MONTREUX–VEVEY TOURISME**

Jeudi 11 juin 2020 à 16H00

à Montreux

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 28 mai 2019
2. Approbation du Rapport annuel 2019
3. Approbation du Rapport de l'organe de révision
4. Adoption des comptes 2019
5. Décharge au Comité de Direction
6. Elections statutaires
 - a) Comité de direction
 - b) Organe de révision
7. Cotisations
8. Divers

Compte tenu des dispositions de l'Ordonnance 2, édictée le 13 mars 2020 par le Conseil Fédéral, sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19), l'Assemblée générale ordinaire de Montreux-Vevey Tourisme ne peut avoir lieu sous sa forme habituelle. Toutefois, les membres ont été invités à exercer leur droit de vote par correspondance.

Conformément aux directives fédérales (art. 6b de l'Ordonnance), les personnes suivantes se sont présentées dans les bureaux de Montreux-Vevey Tourisme (avenue du Théâtre 5, à Montreux), le jeudi 11 juin 2020 à 16h00, pour tenir une l'Assemblée générale ordinaire « résiduelle » : François Margot, Président de Montreux-Vevey Tourisme, Christoph Sturny, Directeur de Montreux-Vevey Tourisme, Maître Nicolas Vautier, notaire présent au dépouillement, et Sibylle Savoy, secrétaire de direction.

Une lettre personnelle a été adressée aux membres de l'association en date du 6 mai 2020 accompagnée du Rapport Annuel 2019 et d'un formulaire de vote. Les destinataires de cette missive avaient comme consigne de bien vouloir respecter le délai de réponse du 4 juin 2020. Ils ont également été informé que le procès-verbal de l'Assemblée générale 2019 était à leur disposition sur le site internet de MVT.

Conformément aux dispositions statutaires, l'Assemblée générale de Montreux-Vevey Tourisme doit se tenir une fois par année, durant le premier semestre de l'année civile. Les décisions sont légitimement prises, à la majorité simple, quel que soit le nombre de membres participants.

91 membres ont participé au vote. L'un d'entre eux a déclaré renoncer à voter.

1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 28 mai 2019

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 28 mai 2019 est adopté.

88 OUI / 0 NON / 3 Abstention

2. Approbation du Rapport annuel 2019

Le Rapport annuel 2019 est approuvé.

90 OUI / 0 NON / 1 Abstention

3. Rapport de l'organe de révision

Il est pris acte du Rapport de l'organe de révision portant sur les comptes de l'exercice 2019.

90 OUI / 0 NON / 1 Abstention

4. Adoption des comptes 2019

Les comptes 2019 sont adoptés tels que présentés.

88 OUI / 0 NON / 3 Abstentions

5. Décharge au Comité de direction

La proposition de donner décharge au Comité de direction pour sa gestion de l'exercice 2019 est approuvée.

86 OUI / 0 NON / 5 Abstentions

6. Elections statutaires

a) Comité de direction

En application des articles 22 et 24 des statuts, la nomination de Monsieur Georges Oberson ainsi que celle de Monsieur Alain Bovay, représentant des autres communes de la région Montreux-Vevey, sont soumises à réélection pour un nouveau mandat.

M. Georges Oberson est réélu.

87 OUI / 2 NON / 2 Abstentions

M. Alain Bovay est réélu.

88 OUI / 1 NON / 2 Abstentions

Prévues par les statuts, la représentation des Communes de Lavaux (art. 22 d), celle des hôteliers de la région MVT (art. 22 e) et celle des milieux de l'éducation et du bien-être de la région MVT (art. 22 h) connaissent une vacance qui doit être repourvue.

Mme **Estelle Mayer**, Présidente de la SHMV, directrice de l'Hôtel Tralala, du Coucou Hôtel et Restaurant ainsi que du Vevey Hôtel et Guesthouse est élue en qualité de représentante des hôteliers de la région.

86 OUI / 2 NON / 2 Abstentions

M. **Florent Rondez**, CEO de Swiss Education Group (à Montreux) est élu en qualité de représentant des milieux de l'éducation et du bien-être de la région MVT.

82 OUI / 0 NON / 8 Abstentions

M. **Kilian Duggan**, Municipal de Lutry, est élu en qualité de délégué des Communes de Lavaux.

83 OUI / 0 NON / 7 Abstentions

b) Organe de révision

Le mandat de l'organe de révision de MVT doit être renouvelé pour l'exercice 2020. La candidature de la société Ernst & Young SA, soumise au vote, est acceptée.

89 OUI / 0 NON / 1 Abstention

7. Cotisations

Les membres cotisants sont au nombre de 413.

Les catégories et montant des cotisations en vigueur sont les suivantes :

- | | | |
|--|-----|-------|
| - individuels et associations à but non lucratif | CHF | 100.- |
| - commerces | CHF | 250.- |
| - sociétés et entreprises | CHF | 400.- |

En application des statuts de MVT, l'Assemblée générale décide de la définition des catégories de cotisation. Le Comité de direction en fixe les montants.

La définition des catégories de cotisation est acceptée, sans changement, pour l'exercice 2020.

86 OUI / 1 NON / 3 Abstentions

8. Divers

Il n'y a pas de « divers ».

Pour le PV : ss/fm, le 11 juin 2020

Procès-verbal validé par les participants à l'Assemblée générale « résiduelle » du 11 juin 2020 :



François Margot
Président



Christoph Sturny
Directeur



Nicolas Vautier
Notaire



Sibylle Savoy
Secrétaire de direction